

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance régulière du 2 mai 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le deuxième (2^e) jour du mois mai 2022, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances.

Présent (s) : Madame Lina Lavoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Rémy Gaudreault, conseiller
Madame Conrad Guay, Conseillère
Madame Marie-Paule boudreault, Conseillère
Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absent :

Assiste également à la séance madame Marcelle Pedneault la directrice générale, greffière- Trésorière.

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite les personnes présentes à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022;
5. Dépôt des demandes de vacances pour les employés municipaux;
6. Réparation dans les chemins agricoles et les rues municipales (ponceaux, accotements, entretien des chemins et creusage des fossés);
7. Achat d'une balayeuse multinet 2400 avec Balai mixte polyester;
8. Tournoi de golf au profit du regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC);
9. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers M. Conrad Guay et M. Gratien Aubé;

10. Dépôt du formulaire DGE-1038-VF des élus concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;
11. Adoption du programme concernant la sensibilisation du public pour le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
12. Adoption du programme concernant l'inspection et l'évaluation des véhicules d'incendie pour le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
13. Invitation au gala de la réussite du CECC;
14. Redistribution des tâches des élus;
15. Travaux d'égout concernant le 44 Rue de la Forêt et le 34 Rue de Notre-Dame;
16. Achat d'une batterie chez Avensys solutions inc pour le débitmètre aux étangs;
17. Octroi du contrat concernant la réfection de la Rue Principale, du Rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt;
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Principale, du Rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt;
19. Avis de motion et dépôt du projet de règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;
20. Dérogation mineure au 62 Rue de la Forêt sur le lot 6 054 035;
21. Résidence Lanoyée demande une résolution d'appui concernant leur demande subvention dans le cadre des projets structurants (gicleurs);
22. Formation code d'éthique pour M. Conrad Guay et Gratien Auby;
23. Entente entre la Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts et la municipalité de Notre-des-Monts;
24. Demande de commandite de la Chasse aux trésors de Charlevoix;
25. Varia;
26. Comptes à ratifier d'avril 2022;
27. Comptes à payer d'avril 2022;
28. Salaires du mois d'avril 2022;
29. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2022-05- 4753

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 25 a) concernant l'ajout d'une carte de crédit pour l'employé Louis-Charles Girard et augmenter la limite de celle à Serge Dufour, même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues par la loi.

4 – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 AVRIL 2022

RÉSOLUTION 2022-05-4754

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 4 avril 2022 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5- DÉPÔT DES DEMANDES DE VACANCES POUR L' EMPLOYÉ MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2022-05-4755

CONSIDÉRANT que les employés municipaux doivent remettre par écrit l'équivalent de 50% des vacances auxquels ils ont droits avant le 30 avril de chaque année tel que mentionné dans la convention collective et dans les contrats de travail de la direction;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER les demandes de vacances déposées par les employés municipaux soit M. Serge Dufour (10 juillet au 16 juillet, 17 juillet au 23 juillet, 2 au 8 octobre, 9 au 15 octobre 2022. Louis-Charles Girard du 25 septembre au 01 octobre 2022 et du 23 octobre au 29 octobre 2022.

6 - RÉPARATION DANS LES CHEMINS AGRICOLES ET LES RUES MUNICIPALES (PONCEAUX, ACCOTTEMENTS, ENTRETIEN DES CHEMINS ET CREUSAGE DES FOSSÉS)

RÉSOLUTION 2021-05-4756

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, les routes agricoles et municipales doivent être réparées et entretenues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire le nécessaire pour que les routes agricoles et municipales soient réparées adéquatement ce qui inclus les accotements, l'installation de ponceaux, le nettoyage des fossés et d'autoriser les paiements pour ces travaux.

7 – ACHAT D'UNE BALAYEUSE MULTINET 2400 AVEC BALAI MIXTE POLYESTER

RÉSOLUTION 2022-05-4757

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une balayeuse multinet 2400-1 chez Gespro Démolition Équipement inc pour un montant de 25 716.00\$ plus les taxes applicables. De faire le paiement à partir du compte grand-livre 23-042-00-725-00.

Et de faire un transfert de poste du 23-083-30-725-02 de 21 999\$ au poste 23-042-00-725-00.

De faire l'achat d'un balai de rechange mixte (polyester/poly) diamètre 600mm au montant de 1 697.40\$ plus les taxes applicables et un balai latéral polyester de rechange au montant de 399.39\$ plus les taxes applicables. De faire le paiement à partir du compte grand-livre 02-32000-641.

**8-TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU REGROUPEMENT POUR
L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)**

RÉSOLUTION 2022-05-4758

CONSIDÉRANT une invitation à la 15^e édition du tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix qui se tiendra le samedi 11 juin 2022 au Club de golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT un coût de 80\$ pour la ronde de golf et de 40\$ pour le souper;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De réserver une carte pour le souper au montant de 40\$.

**9- DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
CONSEILLERS M. CONRAD GUAY ET M. GRATIEN AUBÉ**

RÉSOLUTION 2022-05-4759

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires des conseillers M. Conrad Guay conseiller au siège # 4 et de M. Gratien Aubé conseiller au siège #6.

**10-DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038-VF DES ÉLUS CONCERNANT LA
LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES POUR LES
MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**

RÉSOLUTION 2022-05-4760

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire le dépôt du formulaire DGE-1038-VF concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants.

**11- ADOPTION DU PROGRAMME CONCERNANT LA SENSIBILISATION
DU PUBLIC POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-
DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2022-05-4761

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020, pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme spécifique à la sensibilisation du public ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des

municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC et proposé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu unanimement, d'adopter le Programme spécifique à la sensibilisation du public pour application sur le territoire de la municipalité.

c. c. M. Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est

12-ADOPTION DU PROGRAMME CONCERNANT L'INSPECTION ET L'ÉVALUATION DES VÉHICULES D'INCENDIE POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2022-05-4762

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020, pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme spécifique à l'inspection et l'évaluation des véhicules incendie;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC et proposé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimement, d'adopter le Programme spécifique à l'inspection et l'évaluation des véhicules incendie pour application sur le territoire de la municipalité.

c. c. M. Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est

13-INVITATION AU GALA DE LA RÉUSSITE DU CECC

RÉSOLUTION 2022-05-4763

CONSIDÉRANT une demande de participation financière associée à un plan de visibilité selon le montant d'argent qui serait donné par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Gala vise à souligner publiquement la réussite des jeunes, leurs efforts, ainsi que leur engagement au sein de différents projets du CECC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner un montant de 50\$. Le maire Alexandre Girard sera présent à cette soirée virtuelle.

14-REDISTRIBUTION DES TÂCHES DES ÉLUS

RÉSOLUTION 2022-05-4764

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de 5 nouveaux élus ;

CONSIDÉRANT que le partage des responsabilités entre les élus doit être fait;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER la liste de responsabilités suivante :

Siège #1 : Lina Lavoie

Sports et culture, comité CSST, comité famille, et le comité de la Coopérative alimentaire (Marché des Montagnes)

Siège #2 : Danye Simard

Délégué municipal Amie des aînés (MADA), agent de liaison du COMUR-CCMUR, coordonnatrice des mesures d'urgences, service incendie, schéma de couverture de risque, comité CSST et comité des ressources humaines.

Siège #3 : Rémy Gaudreault

Urbanisme (plan et règlements), schéma de couverture de risque Charlevoix-Est, membre du CCU, éclairage, machinerie, bâtiment et CSST, Voirie, chemin d'hiver et à vocation agricole, égout et eau potable;

Siège #4 : Conrad Guay

Bassins versants, Voirie, chemin d'hiver et à vocation agricole, égout et eau potable,

Siège #5 : Marie-Paule Boudreault

Journée du citoyen, maison des jeunes, loisirs, délégué bibliothèque municipale scolaire, la résidence Lanoyée et le comité des ressources humaines.

Siège #6 : Gratien Aubé

Âge d'or et comité des ressources humaines

15- TRAVAUX D'ÉGOUT CONCERNANT LE 44 RUE DE LA FORÊT ET LE 34 RUE DE NOTRE-DAME

RÉSOLUTION 2022-05-4765

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire les réparations sur le réseau d'égout en face du 44 Rue de la Forêt et du 34 Rue de Notre-Dame.

Les travaux pour le 44 Rue de la Forêt l'estimé est au montant 8 707.30\$ et celui du 34 Rue de Notre-Dame est estimé à 2 400\$.

16-ACHAT D'UNE BATTERIE CHEZ AVENSYS SOLUTIONS INC POUR LE DÉBIMÈTRE AUX ÉTANGS

RÉSOLUTION 2022-05-4766

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat une batterie chez Avensys inc. pour le débitmètre aux étangs au montant de 380\$ plus les taxes applicables.

17- ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, DU RANG DES LACS ET D'UN MUR SUR LA RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2022-05-4767

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres publiques sont :

- Fernand Harvey et fils 1 391 197.50\$
- EJD Construction inc. 1 401 171.97\$
- Aurèle Harvey et Fils inc 1 454 433.75\$
- Simitreck inc 1 503 926.26\$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission reçue conforme est celle de Fernand Harvey et fils et qu'elle s'élève à 1 391 197.50\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyer le contrat à la Cie Fernand Harvey et fils concernant la réfection de la rue Principale, du Rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt au montant de 1 391 197.50\$ taxes incluses. Ces travaux vont être financé dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 au montant de 981 903\$ et le seuil minimal de 200 250\$ et pour le mur sur la rue de la Forêt va être payé à même la réserve de la sablière et gravière au montant 86 615\$ taxes nettes et la différence à même le surplus accumulé au 31-12-2021.

18 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, DU RANG DES LACS ET D'UN MUR SUR LA RUE DE LA FORÊT 228-98

RÉSOLUTION 2022-05-4768

La conseillère Danye Simard, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 228-98 décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Principale, du rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt.
- Dépose le projet du règlement numéro 228-98 décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Principale, du rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt.

**19-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2022-05-4769

La conseillère Marie-Paule Boudreault donne avis motion et dépôt du projet de règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**20-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE
L'AGRANDISSEMENT EN HAUTEUR D'UN GARAGE DÉPASSANT LA
HAUTEUR MAXIMALE PERMISE AU 62, RUE DE LA FORÊT (LOT 6 054
035)**

RÉSOLUTION 2022-05-4770

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre l'agrandissement en hauteur d'un garage privé isolé complémentaire à un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 228-35 prescrit, à L'article 6.2.3, que les bâtiments accessoires résidentiels de type « garage » possèdent au plus 6 mètres de hauteur, sans jamais dépasser la hauteur de la résidence;

CONSIDÉRANT que la demande vise à ajouter 1,22 mètre (4 pieds) de hauteur au garage actuel, qui possède déjà 6 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT que le garage en question est situé dans la cour arrière du terrain;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire procéder à l'installation d'une porte de garage de 14 pieds de hauteur afin de pouvoir y rentrer son camion, lequel sert pour les activités professionnelles et commerciales du propriétaire;

CONSIDÉRANT que l'aspect paysager du secteur sera amélioré en cachant ce véhicule sur une base quotidienne;

CONSIDÉRANT que l'aspect du garage demeurera inchangé (mêmes matériaux et même forme);

CONSIDÉRANT que cette dérogation est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement ne causerait pas atteinte au droit de propriété des propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la hauteur du garage privé situé au 62, rue de la Forêt. Afin qu'il puisse avoir une hauteur finale de 7,22 mètres (24 pieds).

21-APPUI LA DEMANDE DE SUBVENTION MAXIMALE DE 10 000\$ POUR L'INSTALLATION DE GICLEURS À LA RÉSIDENCE LANOYÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE-VOLET MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2022-05-4771

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer la demande d'un montant maximal de 10 000\$ à la Résidence Lanoyée pour une subvention (pour l'année 2022) par le biais du Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie-Volet municipal.

22-FORMATION CODE D'ÉTHIQUE POUR M. CONRAD GUAY ET M. GRATIEN AUBÉ

RÉSOLUTION 2022-05-4772

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De faire l'inscription à la formation sur le code d'éthique pour les conseillers M Conrad Guay et M. Gratien Aubé auprès de la FQM au montant de \$.

23-ENTENTE ENTRE LA COOPÉRATIVE DE CÂBLODISTRIBUTION DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2022-05-4773

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseiller et des Conseillères présents :

De faire une entente entre la Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts concernant un échange de service.

24-DEMANDE DE COMMANDITE DE LA « CHASSE AUX TRÉSORS DE CHARLEVOIX »

RÉSOLUTION 2022-05-4774

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux vont se faire dans les rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE ne pas adhérer à l'installation d'un indice pour la chasse aux trésors de Charlevoix 2022 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour l'année 2022.

**25- VARIA A) AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR L'EMPLOYÉ
LOUIS-CHARLES GIRARD**

RÉSOLUTION 2022-05-04-4775

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'augmenter la limite de crédit pour la carte visa Desjardins à l'employé Serge Dufour à 1 000\$. Et de faire une demande d'ajout d'une autre carte de crédit pour l'employé Louis-Charles Girard avec une limite de 1 000\$.

26 – COMPTES À RATIFIER D'AVRIL 2022

RÉSOLUTION 2022-05-4776

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	94 780.86 \$
Eau potable;	
Total :	94 780.86 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

27- COMPTES À PAYER D'AVRIL 2022

RÉSOLUTION 2022-05-4777

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'avril 2021 :

Fonds d'administration :	9 829.12 \$
Eau potable :	<u>321.23 \$</u>
TOTAL :	10 150.35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2022 au montant de 10 150.35\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 10 150.35 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

28 – SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2022

RÉSOLUTION 2022-05-4778

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'avril 2021 au montant de 13 816.65 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratién Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'avril 2021 au montant de 10 881.34 \$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO

29 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-05-4779

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 44 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 juin 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.